

## Objet : contributions au SCOT

Après relecture des différents documents distribués et discutés au cours des réunions successives de travail du SCOT en mairie de Crevin et consultation des pages consacrées au SCOT sur le site internet du Pays, il nous semble nécessaire d'exprimer et réaffirmer certaines positions adoptées à plusieurs reprises sans que nous ayons toujours sentis quelles soient véritablement entendues ou réellement prises en considération.

Autant le dire d'entrée, la société civile ne peut qu'être choquée de voir la réflexion menée dans le cadre des ateliers de travail au profit du SCOT, remise en question par les élus qui pour certains semblent découvrir tardivement ce que constitue le résultat d'un processus de démocratie participative auquel ils n'ont pas pu ou voulu s'associer. Et oui certains éléments du SCOT devront être déclinés dans les PLU qui eux, font rarement l'objet d'une véritable co-construction associant les populations.

Lire sur le site internet que l'option d'une population de 70 000 habitants à l'horizon 2020 semble avoir été retenue, ne peut satisfaire en effet les personnes associées régulièrement à la réflexion : le minimum serait de préciser que cela correspond à la projection haute intitulée à dessein par le bureau d'études 8&1/2, « poursuite de la croissance ». Et rappeler comme sur le *document Atelier n°5 du 21 mars 2007*, que la société civile retenait plutôt l'objectif bas, 60 000 habitants ou moins, intitulé « limitation de la croissance » et que les élus disposaient d'une option intermédiaire de 65 000 habitants, baptisée « maîtrise de la croissance ».

Sauf à considérer les membres de la société civile comme incompetents et/ou inconscients des enjeux de la gestion de la cité, les élus ont pris le risque de fragiliser le processus de démocratie participative qu'ils ont pour certains mis en œuvre. Sans doute ceux là n'ont pu entraîner l'intérêt de leur collègues ou croire profondément aux résultats de ce processus.

Nous le regrettons évidemment, et tenons à préciser si nécessaire que le développement durable s'accommode difficilement de l'interprétation dont il fait ici l'objet. Lire toujours sur la même page du même site, **Les ateliers de fin 2006 se sont prononcés en faveur d'un schéma d'aménagement qui répartit équitablement les fruits de la croissance**, ne peut que confirmer notre agacement à voir le développement durable considéré ici comme un simple habillage visant à rendre acceptable ce véritable dogme de la société occidentale, celui de la croissance comme seul horizon des sociétés humaines, vivant pourtant dans un espace fini, celui de la terre.

Certains auront l'impression que l'on s'égare ici dans des positions de principe. Qu'ils se détrompent car cela concerne évidemment directement le territoire du Pays et les conséquences de son schéma dit de cohérence. Sans doute faut il préciser que la société civile, au sein de laquelle les environnementalistes sont en effet très présents, a défendu la nécessité de conserver au Pays son caractère rural et l'activité agricole qui y est liée. Les représentants de la Chambre d'Agriculture se félicitent d'ailleurs de cette orientation retenue ou affichée par le SCOT : sans doute vont ils pouvoir reconnaître que les environnementalistes constituent les meilleurs défenseurs de leur activité. Une activité, nous y reviendrons, dont toutes les orientations ne peuvent pas bien sûr être soutenues.

Globalement, les orientations et principes du SCOT nous conviennent dans le sens où ils répondent aux objectifs de la loi SRU et de la démarche, même si l'affirmation molle, « une politique active d'aménagement, préservant l'identité rurale du pays et assurant une croissance équilibrée » nous interroge, tellement elle peut être chargée de sens. Nous posons clairement la question : peut il y avoir développement (concept qualitatif) sans croissance (concept quantitatif) ? Sauf à prendre en compte la réalité d'un territoire en proximité de l'agglomération rennaise et les conséquences qui y

sont liées en matière de dynamique de population, nous nous interrogeons sur la philosophie profonde de cette « croissance équilibrée » et surtout nous inquiétons des conséquences globales à venir aussi bien du point de vue environnemental bien sûr mais social et économique évidemment. Il ne s'agit pas d'enfermer le Pays dans sa tour d'ivoire d'un bien vivre qu'on ne voudrait pas partager ou voir menacé, mais d'envisager les choses plus globalement puisque le Pays s'est défini comme territoire d'expérimentations : il est pour nous indispensable que celles ci soient novatrices, soutenables et solidaires en interne comme à l'égard des voisins proches et lointains.

Expérimenter, ne consiste pas à reproduire ce qui se fait de plus triste ailleurs : attirer les gros commerces anti-éthiques, consommateurs d'espace et caractérisés par une architecture dégradante, au nom d'une supposée économie de déplacement des populations donc d'énergie, ne peut que nous interroger. Les alternatives sont sans doute difficiles à construire : elles existent néanmoins et nécessitent d'être accompagnées par les collectivités pour que les populations les soutiennent et les prennent en main. Qu'on cesse de les envisager comme des « niches » : ce vocabulaire ne peut que contribuer à en limiter le développement.

L'identité environnementaliste de notre association nous pousse à réaffirmer avec force certaines de nos remarques et propositions.

1 – concernant l'**urbanisme**, il nous paraît fondamental d'imposer des densités minimales associées à un seuil maximum de disparition de terres agricoles, sans quoi les municipalités agiront librement et le SCOT restera l'expression de vœux pieux. Il en va de même de la taille des terrains : laisser une fourchette de « 300 à 2000 m<sup>2</sup> » introduit certes la notion de mixité sociale, par la diversité de revenu permettant à certains de consommer beaucoup d'espace, imposant donc aux plus démunis de se serrer à titre solidaire la ceinture de la consommation spatiale : en guise de durabilité sociale et d'équité, on fait mieux.

Imposer par contre des espaces communs de qualité est en effet la conséquence d'une gestion efficace de l'espace. La définition de règles architecturales respectueuses de l'identité villageoise comme de l'efficacité énergétique (orientation, matériaux...) et de la gestion paysagère globale (diversité végétal dans la gestion des espaces extérieurs privés et collectifs) sont indispensables : elles doivent donc être précisées pour les mêmes raisons.

2 - La concentration de l'habitat répond d'ailleurs aux enjeux **de limitation des déplacements** : la mise en œuvre de circulations piétonnes et de pistes cyclables doivent être systématiques et prioritaires par rapport au stationnement voire à la circulation automobiles : attention à ne pas limiter dans le SCOT, les pistes cyclables aux grands axes de traversée du pays et au développement d'activités touristiques à destination principale d'usagers extérieurs au Pays. Les opérations pédibus doivent constituer un passage obligé pour les municipalités : la mise en œuvre de la maison des énergies au moulin du Ritoire ne pourrait se satisfaire en elle même sans une articulation logique avec les pratiques quotidiennes des citoyens comme des collectivités.

Le développement des transports en commun doit répondre aux besoins liés au travail comme aux activités scolaires, culturelles et sportives.

« Le renforcement d'équipements structurants dans les centralités territoriales » doit intégrer dans un souci d'équité, la nécessité de décentraliser dans les communes satellites certaines de leurs activités : écoles de musique par exemple.

A titre du développement culturel, les efforts de programmation de spectacles par chacune des communes doivent être mutualisés pour la construction d'une programmation professionnelle plus étoffée et décentralisée et/ou circulant sur les territoires.

3 – privilégier les **commerces** de centre ville et ne pas répondre aux sirènes du développement de véritables temples de la consommation, souvent situés aux entrées de bourgs et dégradant ainsi leurs caractéristiques architecturales et paysagères : il est ici nécessaire de définir des règles qualitatives minimales de construction : matériaux, formes ... Nous ne comprenons d'ailleurs pas

comment le développement exponentiel de telles structures pourrait se combiner avec la volonté de préserver le territoire agricole.

4 – La préservation de l'espace rural abordé plus haut constitue le premier moyen de préserver **l'activité agricole**. Plutôt que « soutenir les différentes agricultures » nous proposons « préserver l'activité agricole » : en effet toutes les agricultures ne sont pas soutenables au regard des conséquences sociales et environnementales qui les caractérisent. Nous ne pouvons que regretter les orientations données à la révision récente du PAD (projet agricole départemental) conduisant à une concentration croissante des moyens de production entre les mains d'un nombre toujours moins important de paysans. De nombreuses communes du Pays (12 à ce jour, 7 sur 8 dans le canton de Guichen) ont pris des positions claires à l'encontre de l'usage des OGM en plein champs ainsi que dans leur cantine municipale : on peut penser que ce type d'agriculture ne peut pas faire l'objet d'un quelconque soutien de la part du pays.

« Favoriser les agricultures respectueuses de l'environnement » nous paraît souhaitable en y rajoutant « et des hommes ». La globalité de l'analyse est en effet ici encore indispensable.

Nous relançons ici l'idée de la création d'un **observatoire des terres** au sein duquel seraient représentés les agriculteurs, les élus et la société civile pour mieux communiquer sur les terres agricoles rendues disponibles et le souhait de leur utilisation. Ce type d'observatoire a été mis en œuvre par la communauté de communes de Lanvollon Plouhat et présenté au Conseil de Développement au début de son existence : s'il n'appartient pas aux collectivités locales de décider de l'affectation de ces terres, la création d'un tel observatoire disposant d'un droit à affirmer des orientations souhaitables, relève d'une décision politique que nous appelons de nos vœux.

Le soutien au développement de filières courtes répond à trois soucis :

- consolider la dimension sociale de l'agriculture qui souffre aujourd'hui de son caractère essentiellement productif au sein de filières qui échappent au Pays et à ses agriculteurs.
- développer les agricultures respectueuses de l'environnement : bio et durable/autonome.
- recréer du lien social entre les paysans, devenus minoritaires dans la société rurale, et les consommateurs que nous sommes tous. Le lien social ne peut pas être le fait d'actions de communication coûteuses (distribution de brochures, organisations de visites ponctuelles) et peu efficaces. Le lien social se crée par des relations durables et éthiques qui deviennent le quotidien d'une partie minoritaire mais croissante de la population : la préservation des terrains et moyens nécessaires à ces activités doit être intégré au SCOT.

Le terme « agriculture raisonnée » est trop chargé de sens et trop lié à des enjeux de lobby pour être inscrite parmi les initiatives à soutenir en particulier à proximité des espaces urbains.

Par contre la politique ambitieuse d'acquisition foncière sur ces espaces périurbains pour permettre le développement de l'agriculture biologique et du maraîchage, est permise par la loi et répond aux différents enjeux cités plus haut.

Il nous paraît indispensable de ne pas réserver l'application de cette loi ambitieuse à la seule proximité de Guichen. Les projets agricoles correspondants se doivent d'essaimer sur le territoire pour que les ambitions de lien social et de limitation des déplacements ne reste pas lettre morte.

La proposition d'imposer la participation des agriculteurs aux démarches PLU est intéressante. Sans doute faut il imposer qu'y soient associées les différentes composantes de la société civile intéressées.

5 – valorisation d'un **environnement propre au Pays** : la charte paysagère et la définition de corridors écologiques (notion et réalités de terrains) doit permettre d'imposer les progrès souhaitables dans chacune des communes.

Le soutien à la mise en œuvre de filières bois constitue la meilleure façon d'accompagner les agriculteurs en ce sens.

Accompagner et promouvoir les systèmes agricoles énergétiquement efficaces avant de promouvoir la production d'énergies renouvelables et seulement celles dont l'empreinte écologique est faible.

Attention à ce titre de ne pas se perdre dans le soutien à la production d'agrocarburants, autrement et douteusement appelés « biocarburants » qui répondent plus aux enjeux financiers des groupes pétroliers qu'à la durabilité globale des systèmes agricoles et de la société.

La protection de la ressource en eau doit être privilégiée : le travail d'identification des zones humides réalisé sur 25 communes par un stagiaire recruté par le Pays pendant trois mois reste à conforter.

La diminution de la production des déchets doit être encouragée (modification des modes de consommation, compostage du biodégradable) et leur gestion autonome doit être améliorée au sein du Pays. Il n'est pas envisageable de voir confier plus longtemps l'essentiel leur gestion à l'extérieur du Pays.

Etre vigilant à l'égard de la responsabilité environnementale et sociale des entreprises implantée et s'implantant sur le pays : inscription claire au cahier des charges des zones artisanales et commerciales et proposer aux communes et communautés de communes de l'inscrire à leur propre cahier des charges (fonctionnement, achats ...).

Concernant la gestion économe et durable des ressources naturelles, nous souscrivons à l'ensemble des propositions concernant le développement de l'autonomie environnementale du Pays, par exemple celles qui proposent d'intégrer les démarches AEU, HQE, bioclimatique, de façon obligatoire et minimum dans les projets collectifs publics et privés de construction.

Pour finir et parce que nous pensons profondément que la construction d'un pays ne peut se faire au détriment de ses voisins, nous affirmons ici qu'il est regrettable que le Pays des Vallons de Vilaine cite parmi ses atouts la future construction de l'**aéroport de Notre Dame des Landes** et envisage en conséquence la mise en place des zones d'activités correspondantes.

Dans l'état actuel des connaissances,

- raréfaction des énergies fossiles donc explosion à venir du coût de l'énergie,
- efficacité énergétique catastrophique du transport aérien et en conséquence contribution au réchauffement climatique,
- inexistence d'alternative énergétique crédible,
- existence des deux aéroports de Rennes Saint Jacques et Nantes, loin d'être saturés,
- proposition alternative d'une nouvelle piste parallèle à la Loire pour répondre aux enjeux de sécurité de l'aéroport de Nantes,

nous ne comprenons pas comment le SCOT du Pays des Vallons de Vilaine officiellement inspiré du développement durable et affirmant clairement la nécessité de préserver les espaces agricoles, de développer l'efficacité énergétique et les alternatives, contribuerait à dégrader les espaces agricoles et la qualité de vie d'un Pays voisin au nom de la croissance économique comme horizon indépassable de la société humaine, du territoire et de ses habitants.

Pour ceux qui douteraient de la solidité et du partage de nos positions, nous joignons à cette contribution le courrier adressé le 19 novembre 2006 par Monsieur Philippe Labat, polytechnicien à Monsieur Thierry Flipo, commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique concernant le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.

Notre contribution est bien entendue très partielle et tardive : nous espérons néanmoins qu'elle ne passe pas aux oubliettes de l'histoire du Pays des Vallons de Vilaine ou surtout des décisions finales retenues par les élus.

Merci à ceux qui contribueront à leur prise en considération

Pour Libre Canut, Emmanuel Lebrun